

# Livre blanc des Ressourceries

Réseau des Ressourceries



Le 7 avril 2010

# TABLE DES MATIERES

<b>Le contexte.....</b>	<b>3</b>
<b>Analyse.....</b>	<b>4</b>
Les déchets et la citoyenneté .....	4
Le réemploi dans les politiques publiques.....	5
<b>Typologie et caractérisation des Ressourceries en France.....</b>	<b>8</b>
Typologie des Ressourceries.....	8
Statuts juridiques des Ressourceries .....	8
Statut social des Ressourceries .....	8
Facteurs influents sur la taille des Ressourceries .....	9
<b>Les Contraintes et ressources liées au développement des Ressourceries.....</b>	<b>10</b>
Les contraintes.....	10
Les ressources .....	10
<b>Le réseau des Ressourceries : la professionnalisation et mise en réseau d'acteurs du réemploi.....</b>	<b>12</b>
Un nouveau concept et la valorisation d'un métier de l'environnement .....	12
Une reconnaissance et un soutien institutionnel du Réseau des Ressourceries.....	12
Une offre de services innovants .....	13
Un rayonnement qui va de la région à l'Europe .....	13
<b>Les enjeux des investissements .....</b>	<b>14</b>

## LE CONTEXTE

Depuis maintenant dix ans, le concept de Ressourcerie est porté par des entreprises de l'économie sociale et des collectivités territoriales investies dans une démarche éco-citoyenne pour la prévention des déchets.

En 1999, un échange franco-québécois permet à des acteurs du réemploi picards et nordistes de découvrir le Réseau des Ressourceries du Québec. Un an plus tard, ces mêmes acteurs réunissent des centres de emploi des régions Nord – Pas de Calais et Picardie, les conseils régionaux, les directions régionales de L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME), et le conseil général du Nord pour constituer le *Réseau des Ressourceries* Français, nommé à l'époque *Réseau des Recycleries et Ressourceries*.

Entre 2000 et 2010, ce Réseau est passé d'un niveau bi-régional à national. Trois facteurs clés ont contribué à son émergence. Les déchets sont devenus une préoccupation citoyenne, avec un couvercle de poubelle qui, une fois retiré, nous laisse découvrir nos habitudes de consommation et nous invite à les changer. Une évolution des politiques publiques françaises et européennes qui mettent l'accent sur la prévention des déchets. Et enfin, la création d'un réseau par et pour les Ressourceries, leur professionnalisation et l'émergence d'une offre de services innovantes pour l'accompagnement de la filière du réemploi.

Les secteurs économique et social de la prévention, du réemploi<sup>i</sup> et du recyclage des déchets sont en constante évolution depuis les premières politiques publiques de gestion des déchets. L'analyse du secteur du réemploi est complexifiée par la variété des acteurs qui le compose. Se retrouve dans le réemploi des acteurs de l'économie sociale et solidaire, des vendeurs de bien d'occasion, des réparateurs dont la stabilité peut être remise en cause à chacune des réformes touchant aux déchets<sup>ii</sup>.

En 2000, le Réseau des Ressourceries s'est positionné sur ce secteur. En dix ans d'existence, il est passé d'une échelle bi-régionale à une échelle nationale. Quels facteurs ont permis à ces Ressourceries de déployer un réseau national ?

Si l'analyse de la relation entre les citoyens et les déchets permet de donner un premier élément de réponse, elle ne peut être complète sans une étude des politiques publiques qui touchent à ce secteur d'activité et une compréhension des clés de la professionnalisation d'un Réseau de l'économie sociale et solidaire.

## Les déchets et la citoyenneté

### *La prévention des déchets : de la poubelle au caddie.*

Le rapport entre le citoyen et ses déchets est peu traité dans les ouvrages scientifiques<sup>iii</sup>. Une constatation triviale peut cependant être faite : le déchet a longtemps été abordé dans une logique gestionnaire. Ce qui se traduit par : le déchet est un rejet du citoyen, la collectivité en a la charge. Le corpus documentaire sur les déchets fait état d'une littérature abondante sur la gestion et le traitement des déchets et chaque nouvelle publication passe en revue ces nombreux indicateurs et techniques<sup>iv</sup>.

En 1985 une rudologie<sup>v</sup> émergente définie par Jean Gouhier prend à rebours la démarche empirique pour réaliser une étude systémique des déchets. Le rudologue en partant de l'analyse des déchets des ménages, va définir une typologie des foyers et leurs habitudes de consommation. Le lien est fait entre consommation et déchets. C'est la prévention des déchets qui prépare son entrée dans les sujets de société. Il faudra pourtant attendre 2001 pour que la société civile produise les premières publications sur la prévention des déchets<sup>vi</sup>.

L'acte de consommation est identifié par les citoyens comme un facteur sur lequel agir pour permettre la réduction des déchets.

### *Une mobilisation citoyenne pour la réduction des déchets*

Réduire, Recycler et Réemployer : 3R pour limiter notre impact sur l'environnement. En 2002, le Réseau des Ressourceries anime la première Semaine de la Réduction des Déchets. Pendant cette semaine, animations dans les commerces de proximité, interventions dans les milieux scolaires, débats citoyens et autres opérations événementielles permettent de sensibiliser le public aux 3R et d'accompagner le changement de comportement. Les Ressourceries mettent en avant la consommation de produits moins emballés, l'entretien et le partage des outils qui sortent du quotidien – jardinage, bricolage – et le tri des déchets qui sont autant d'écogestes<sup>vii</sup>.

Toujours dans le début des années 2000, les premiers ouvrages<sup>viii</sup> pédagogiques intègrent la thématique des déchets. Le secteur de l'éducation à l'environnement en fait un thème d'animation pédagogique. C'est dans cette même période que les Ressourceries enrichissent leurs outils pédagogiques et précisent leurs contenus. Les objectifs environnementaux de la réduction des déchets sont évalués et l'éducation nationale ouvre ses portes aux acteurs de l'éducation à l'environnement – Ressourceries incluses – qui traitent de la thématique déchet.

### *L'écocitoyenneté au devant de la scène*

L'écocitoyenneté est un terme qui fleurit sur tous les supports publics car il associe deux notions fortes et d'actualité. De prime abord, cette écocitoyenneté est souvent perçue comme une somme de gestes écologiques. Cependant, des régions comme le Nord - Pas de Calais<sup>ix</sup> ont mené une réflexion plus globale pour intégrer l'écocitoyenneté dans un schéma global. Une représentation qui permet de référencer les moments de la vie, les formes d'engagement et les leviers du changement de comportement en y intégrant une forme de démocratie participative qui aboutie à une écocitoyenneté<sup>x</sup> partagée.

Cette écocitoyenneté est aujourd'hui dans une phase de construction. C'est un apprentissage expérientiel<sup>xi</sup> qui nécessite une simplification des messages. Associés à des émotions positives et à des notions de communication engageante<sup>xii</sup>, ces messages tentent d'assurer l'adoption de gestes simples et

mesurables<sup>xiii</sup>. Le changement de comportement est ainsi une clé de l'écocitoyenneté.

### Les déchets une ressource ?

Le produit est enfin analysé dans son entièreté « from the cradle to the grave » (du berceau à la tombe). À l'aspect économique de sa production viennent s'ajouter des indicateurs environnementaux. L'analyse du cycle de vie des produits et les normes qui y sont associées<sup>xiv</sup> permet de rendre compte de l'impact environnemental d'un produit depuis l'extraction des matières premières nécessaire à sa production, jusqu'à sa fin de vie. Cette analyse et la communication de ses résultats permettent d'envisager de croiser des données économiques et des données environnementales pour en améliorer l'efficacité écologique et économique. Les analyses les plus optimistes communiquent leurs résultats d'analyse sous forme de boucles ou de cycles de vie de produit fermé ou les déchets redeviennent matières premières nécessaires à la production du bien. Dans cette boucle il faut cependant prendre en compte la perte d'énergie et de matières à chacune des étapes du cycle. La solution la plus efficace pour préserver des ressources et donc de travailler sur leur durabilité et de développer des cycles additionnels courts que sont **le réemploi et la réparation**.

## Le réemploi dans les politiques publiques.

### Un plan national de prévention des déchets

Le MEEDDM souligne une tendance à l'augmentation régulière du volume de déchets produit par an et par habitant. 2004, la France met en place un plan de prévention de la production des déchets<sup>xv</sup>. La prévention des déchets y est décrite comme une priorité nationale qui permettra de stabiliser la production de déchets des ménages.

Le plan de prévention des déchets regroupe producteurs, associations environnementales, MEEDDM et ADEME pour expérimenter des actions emblématiques. La limitation de la production et distribution de sacs plastiques en caisse et des prospectus publicitaires. D'autres initiatives locales sont elles aussi encouragées. L'approche territoriale de la gestion des déchets mais aussi la réutilisation et le réemploi font partie de ces initiatives. Et sont à l'origine de l'intégration de la filière réemploi dans les 45 plans et programmes de prévention des conseils généraux.

### Une nouvelle législation pour la prévention des déchets

Les états membres de l'union européenne trouvent les orientations en matière de prévention et gestion des déchets dans la directive cadre 2008/98/CE. **La prévention – réduction et emploi – des déchets y est décrite comme une mesure prioritaire à mettre en œuvre**. La prévention est ainsi placée en amont des autres modes de gestion et traitement des déchets que sont le recyclage, l'incinération ou encore l'enfouissement.

La hiérarchie des déchets ci-après s'applique par ordre de priorité dans la législation (article 4 de la directive cadre) et la politique en matière de prévention et de gestion des déchets :

- a) prévention ;
- b) préparation en vue du réemploi ;
- c) recyclage ;
- d) autre valorisation, notamment valorisation énergétique ;
- e) élimination.



Figure 1 : Hiérarchie des déchets, Directive cadre relative aux déchets

De nombreuses propositions sur la prévention des déchets ont été faites par le Conseil Economique et Social en 1999. Nous en soulignerons deux : favoriser le réemploi et préconiser une loi qui oblige la reprise des produits manufacturés usagés par les distributeurs<sup>xvi</sup>. C'est l'annonce de la Responsabilité Elargie des Producteurs (REP) qui s'étend en tenant à plusieurs filières de produits.

En France, c'est la loi Grenelle 1<sup>xvii</sup> qui permet d'entériner les objectifs et les grandes mesures adoptées à la fin des négociations du Grenelle en octobre 2007. L'article 46 de cette loi, spécifique aux déchets, **donne enfin la priorité à la prévention des déchets en France.**

- |   |
|---|
| <ul style="list-style-type: none"><li>• OM : Réduire la production de 7% par hab. pendant les 5 prochaines années</li><li>• OM + apports en déchèteries + encombrants en porte à porte : Augmenter le recyclage matière et organique : taux de 35 % en 2012 et 45 % en 2015</li><li>• OM + apports en déchèteries + autres déchets : Diminution de 15 % d'ici 2012 des déchets partant en incinération ou en stockage</li></ul> |
|---|

Figure 2 : Objectifs du Grenelle

## *Une campagne nationale pour la réduction des déchets*

L'ADEME a lancé en 2009 sa deuxième campagne nationale de communication en faveur de la prévention des déchets. Cette campagne tri-annuelle « réduisons vite nos déchets, ça déborde. » et un outil du plan de prévention dont un temps fort est la Semaine de la Réduction des Déchets. Cette campagne permet de mettre des moyens importants sur la communication autour des déchets. Un plan média important est mis en œuvre – spots télévisuels, campagnes de presse – et permet de toucher un large public.

En 2006, lors de la première campagne, l'ADEME sollicitait le Réseau des Ressourceries pour intégrer la campagne de la Semaine de la Réduction des Déchets du Réseau des Ressourceries. 4 ans plus tard la manifestation passe au niveau européen et voit se tenir 1 313 actions de prévention – animations, expositions, débats – sur le territoire français.

La campagne « Réduisons vite nos déchets, ça déborde. » permet ainsi d'articuler actions de proximité, à travers la Semaine de la Réduction des Déchets, et une campagne de communication.

## *Des initiatives en faveur d'une décentralisation du plan de prévention*

En parallèle de cette campagne, 5 plans départementaux de la prévention des déchets sont soutenus par ADEME et Ministère de l'Ecologie de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer (MEEDDM). Ils font office de plans pilotes en la matière. C'est naturellement qu'en 2009, l'ADEME lance un soutien financier des plans et programmes locaux de prévention des déchets<sup>xviii</sup>.

Les plans départementaux de prévention des déchets font état du réemploi des déchets encombrants et un régime d'aide de l'ADEME soutien l'investissement des collectivités en faveur de la prévention. A l'instar du plan de prévention des déchets national, tous les acteurs de la société civile – producteurs, distributeurs, associations de consommateurs et environnementales –, état et établissements publics et collectivités locales sont intégrés au comité de suivi des plans dont le rôle est la réduction à la source du déchet, « un bon déchet étant un déchet que l'on ne produit pas ! ».

## *Un outil de traitement préservant*

### *La responsabilité élargie des producteurs : DEEE*

Les Ressourceries s'inscrivent au sein des nouvelles réglementations et structuration des filières en mettant en place des partenariats privilégiés avec les acteurs en charge de cette filière.

Le Réseau des Ressourceries a signé le 3 décembre dernier une convention de partenariat avec l'éco-organisme ERP France en charge des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE). Cette convention vise à favoriser le réemploi des DEEE par le biais de partenariats locaux entre les Ressourceries, les collectivités territoriales adhérentes d'ERP France et ERP France.

ERP France a ainsi souhaité que ses collectivités territoriales adhérentes s'appuient sur le savoir-faire des Ressourceries, acteur à part entière du réemploi d'objets dont une bonne partie provenant des DEEE.

Le contenu de ce partenariat vise à sensibiliser les collectivités territoriales adhérentes d'ERP France à l'importance du réemploi des DEEE et à en favoriser la mise en place sur leur territoire. Concrètement, si la filière du réemploi des DEEE n'est pas en place, le partenariat permet d'apporter une aide au développement de cette même filière. Si des acteurs du réemploi - comme les Ressourceries - existent sur le territoire, le partenariat accompagne la formalisation du partenariat entre la collectivité territoriale, la Ressourcerie et ERP France. Ce protocole de partenariat « réemploi » assure une remise sur le marché d'Equipements Electriques et Electroniques issus de la collecte et du traitement des DEEE.

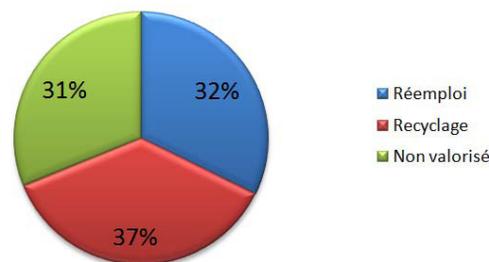


Figure 3 : Valorisation de l'ensemble des encombrants et des D3E

### La responsabilité élargie des producteurs : textile

Des initiatives locales se mettent en place avec d'autres partenaires associatifs tels que le Relay ou des réseaux tel que Tissons la solidarité afin de structurer la filière de façon concertée et équitable sur les territoires.

### La responsabilité élargie des producteurs : ameublement

Cette filière est actuellement en cours de structuration. Le réseau des ressourceries participe au groupe de travail mis en place par l'ADEME sous tutelle du Ministère de l'Ecologie afin d'établir les différents scénarii de la filière et les modes de financement.

Dans ce cadre, le Réseau des Ressourceries représente, avec le Réseau Emmaüs, les acteurs du réemploi qui vont prendre une place particulière au sein de cette filière car nous sommes les seuls actuellement à pouvoir permettre la mise en œuvre du mode de valorisation réemploi.

# TYPOLOGIE ET CARACTERISATION DES RESSOURCERIES EN FRANCE

## Typologie des Ressourceries

Les 60 adhérents au Réseau des Ressourceries se répartissent de la manière suivante :

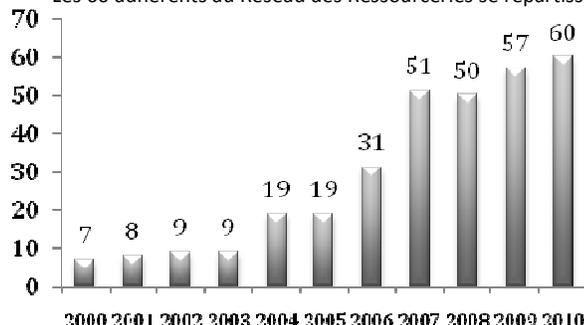


Figure 2 : Evolution du nombre d'adhérents

- 45 Ressourceries en activité
- 13 Ressourceries en projet
- 2 adhérents associés (AMORCE et CNR)

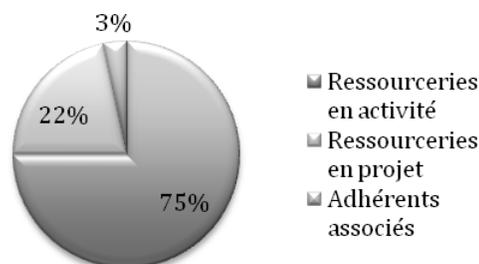


Figure 4 : Caractérisation des adhérents

## Statuts juridiques des Ressourceries

- 55 adhérents sont des associations loi 1901
- 5 adhérents sont des collectivités territoriales

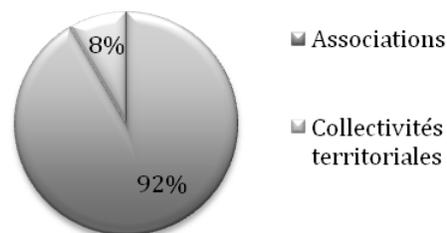


Figure 5 : Caractérisation des formes juridiques

## Statut social des Ressourceries

Sur les 45 Ressourceries en activité :

- 29 sont des Ateliers Chantiers d'Insertion
- 12 sont des structures d'emplois pérennes
- 3 sont des Entreprises d'Insertion
- 1 est un ESAT

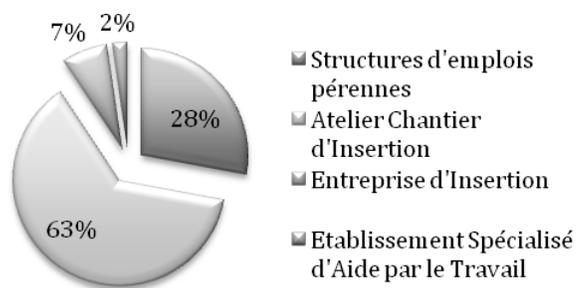


Figure 6 : Caractérisation des formes sociales

## Facteurs influents sur la taille des Ressourceries

Les ressourceries comptent aujourd'hui entre 3 à 122 salariés. Quels sont les facteurs pouvant expliquer un tel écart ? (cf. *Observatoire des ressourceries 2010*).

### *Le choix du statut social*

Les structures d'emplois pérennes comptent entre 3 et 16 salariés avec une moyenne de 7 salariés. Elles ont fait le choix de ne pas bénéficier d'aides à l'emploi et donc doivent par leurs ressources couvrir l'ensemble des salaires et charges.

Les structures d'insertion comptent entre 7 et 50 salariés (en autant les valeurs extrêmes) avec une moyenne de 16 salariés.

Aujourd'hui, 80 % des projets se bâtissent sur un schéma d'insertion.

### *Le territoire du projet*

Certaines Ressourceries ont un territoire local (urbain ou rural) tandis que d'autres se développent sur un territoire départemental (ancienneté importante)

Aujourd'hui la tendance est au développement sur des territoires de 65 000 habitants en moyenne.

# LES CONTRAINTES ET RESSOURCES LIEES AU DEVELOPPEMENT DES RESSOURCERIES

## Les contraintes

En fonction des territoires, 2 contraintes principales peuvent se rencontrer :

- **Les bâtiments** : la recherche de locaux adaptés à l'exercice des 4 fonctions de la ressourcerie est parfois problématique pour raison de coût (investissement ou location) ou de non-conformité,
- **Le porteur de projet** : certain territoire volontaire ne trouve pas de porteur de projet
- **L'identification d'un territoire cohérent**, notion de réponse aux besoins du territoire (implique la dimension du projet, la cohérence entre taille du territoire d'action et le projet)
- **La viabilité du réemploi objet** – la nécessité de développer des activités multiples
- **La difficulté à établir des partenariats avec les collectivités** (disposer d'outils de suivi et d'observation pour démontrer l'efficacité de la ressourcerie sur la réduction et la valorisation des déchets...)

## Les ressources

### Techniques

Deux facteurs principaux pour la réussite d'une ressourcerie :

- une bonne étude de faisabilité qui permettra de valider ou non le projet sur le territoire.
- une bonne dynamique territoriale : rassembler les personnes qui pourront appuyer le projet et aider à son montage sous forme de comité techniques - notion d'ancrage au territoire

### Financières

Les ressources financières des Ressourceries sont de différents types :

- **Vente réemploi encombrants** : ventes de déchets encombrants réemployés (ventes magasin, Internet, etc.)
- **Vente réemploi DIB** : ventes de DIB réemployés
- **Vente matières** : vente de matières diverses (ferraille, bois, carton, papier, etc.)
- **Prestations collecte (+ traitement)** : les Ressourceries sont financées pour leur activité de collecte et/ou de traitement de déchets, c'est alors une prestation de service rémunérée par le commanditaire (collectivité, entreprise, administration)
- **Prestations sensibilisation** : les Ressourceries peuvent être rémunérées pour la réalisation d'actions de sensibilisation (animations, visites, etc.)
- **Subventions** : les Ressourceries peuvent recevoir des soutiens financiers pour leur activité de la part d'organismes publics (collectivités territoriales, services décentralisés de l'Etat, institutions européennes)
- **Aides à l'emploi** : les structures faisant appel à des contrats aidés, qu'elles aient ou non le statut de structure d'insertion, reçoivent des aides à l'emploi (aide au poste, aide pour un poste d'encadrant, etc.)
- **Autres ressources** : produits financiers, produits exceptionnels, autres produits, etc.

### Humaines

- Création d'emplois peu ou pas qualifiés tout en créant de l'emploi pérenne (cf. *observatoire des Ressourceries 2010*)
- Diversité des postes et des compétences permettant des liens avec d'autres métiers (cf. catalogue de formation *Cœur de métier*). Mise en place de formation professionnalisante.

L'employabilité et la mobilité professionnelle du technicien du réemploi est accrue du fait de sa POLYVALENCE et de sa capacité de transférabilité dans les métiers suivants :

- Les métiers de la gestion des DECHETS
- Les métiers de la VENTE
- Les métiers de la LOGISTIQUE
- Les métiers de la MANUTENTION
- Les métiers du TRANSPORT
- Les métiers de L'ENCADREMENT TECHNIQUE
  - Structuration d'une branche métier, reconnaissance de la filière avec un travail de fond sur la formation qualifiante sur 3 ans (2010-2012)
  - Sensibilisation à l'Environnement et éco citoyenneté avec la mise en place progressive d'Espace Info Eco citoyen sur 3 ans (2010-2012) afin de faciliter le passage à l'acte de tout un chacun pour un développement local intégré.



# LE RESEAU DES RESSOURCERIES : LA PROFESSIONNALISATION ET MISE EN RESEAU D'ACTEURS DU REEMPLOI

## Un nouveau concept et la valorisation d'un métier de l'environnement

La Ressourcerie est un outil de développement local qui permet d'équilibrer des préoccupations environnementales, sociales et économiques. Des préoccupations qui sont reprises dans un texte fondateur du Réseau : la *Charte du Réseau des Ressourceries*<sup>xix</sup>.

La création du Réseau des Ressourceries est consécutive à une envie des acteurs de construire ensemble les centres de réemploi de demain. Les Ressourceries ont donc rapidement mis en œuvre des journées d'échanges de pratiques thématiques – gestions de l'activité, organisation des filières, campagne de communication (Semaine de la réduction des déchets), formation.

Le Réseau des Ressourceries s'est outillé pour accompagner l'émergence des métiers du réemploi. Il pilote un observatoire des indicateurs de l'activité des Ressourceries qui permet de rendre compte de l'activité de sensibilisation à l'environnement, des services de collecte de déchets encombrants, des ateliers de valorisation et de redistribution des biens encombrants et des objets domestiques.

Deux dates marquent la professionnalisation du métier. En 2005, le Réseau analyse le métier au cœur des activités et construit le premier Référentiel Emplois Activités et Compétences du technicien du réemploi. En 2008 est conduite la première étude nationale des pratiques et des besoins de formation dans les Ressourceries. C'est le point de départ travail pour une reconnaissance des compétences en vue d'une qualification pour la transmission des savoir-faire et la constitution d'une offre de formation et d'un service de support aux ressources humaines et à la formation.

## Une reconnaissance et un soutien institutionnel du Réseau des Ressourceries

La mutualisation et la valorisation des bonnes pratiques ont été accompagnées par les partenaires historiques du Réseau : conseil régionaux de Picardie et du Nord – Pas de Calais ainsi que leurs directions régionales ADEME<sup>xx</sup>.

En 2006, l'ADEME reprenait au niveau national la Semaine de la Réduction des Déchets qui avait été initiée par le Réseau. Ce partenariat de niveau national et la participation du Réseau à plusieurs groupes de travail de l'ADEME a permis à la signature d'un Accord Cadre entre les deux organisations. Cette signature a eu lieu lors de la conférence de presse d'inauguration de la Semaine de la Réduction des Déchets en présence du MEEDDM.

Les grands axes de développement de l'activité de réemploi y sont définis et soutenu par les deux signataires. Co-construit par l'ADEME, les Ressourceries et leur Réseau, cet accord prévoit d'accompagner la professionnalisation des acteurs du réemploi. 5 axes sont mentionnés : communication, accompagnement des porteurs de projet, formation et démarche de progrès. Cet accord cadre permet d'accompagner le développement de l'activité de réemploi et des Ressourceries. Au cœur du métier, il permet de préciser les objectifs, d'évaluer et partager l'information relative aux 4 fonctions de la Ressourcerie (collecte de déchets, valorisation des déchets, redistribution de

produits de réemploi, sensibilisation à l'environnement). La démarche de progrès contribue à la structuration de l'activité de collecte, la formalisation des processus de valorisation, l'organisation de la redistribution des objets de réemploi et le développement de la communication et de la sensibilisation des structures.

## Une offre de services innovants

Le Réseau des Ressourceries a construit son expertise grâce à la mutualisation des savoirs et savoir-faire des Ressourceries et des responsables de structures. Un corpus de connaissance qui ne cesse d'évoluer et de s'enrichir des innovations portées par ces acteurs de terrain.

De nombreux porteurs de projet de Ressourcerie – collectivités & entreprises de l'économie sociale et solidaire – sont renseignés et accompagnés dans leur création d'activité. Un outil de prédiagnostic, un guide méthodologique de la création de Ressourcerie, des réunions d'information et des visites de sites permettent aux porteurs de projet, associatifs, techniciens et élus de collectivités territoriales et responsables d'entreprise de comprendre comment mettre en place une filière de réemploi sur leur territoire.

Pour aller plus loin, cette expertise est aussi partagée dans la seule offre de formation en France pour les professionnels des Ressourceries. Les techniciens du réemploi – salariés en insertion ou en apprentissage – peuvent apprendre les bases du métier. Les responsables de structures renforcent leurs compétences de gestion à travers un module de formation « parcours de direction », et, les responsables d'entreprise ou de collectivité découvriront les clés de la mise en place de la prévention des déchets dans leurs activités respectives.

Au quotidien, le Réseau des Ressourceries met à disposition des structures des moyens de communication qui permettent une création de lien social entre membres du Réseau malgré l'éloignement géographique. Renforcer ce lien est une priorité qui doit permettre de conserver une identité partagée pour un développement serein.

## Un rayonnement qui va de la région à l'Europe

Initié en 2008, des programmes d'action régionaux sont mis en place par le Réseau. Les dynamiques régionales permettent aux Ressourceries d'amorcer un développement local de la filière réemploi cohérent avec les objectifs de leurs territoires. En définissant un programme d'action commun en collaboration avec les conseils régionaux et les directions ADEME, les Ressourceries peuvent démontrer que les résultats obtenus en termes d'emplois, de gestion des déchets et de prévention sont significatifs au sein de leur région.

Le Réseau des Ressourceries contribue à la mise en place des dynamiques en animant des réunions de construction du programme d'action et en s'investissant dans la contractualisation tripartite et la définition des objectifs et indicateurs du programme. En 2009, 4 dynamiques régionales sont signées et 8 sont en constructions.

Cette décentralisation de l'activité ne s'est pas faite sans perdre de vue les 5 axes de développement du Réseau défini dans son accord cadre avec l'ADEME. Elle a au contraire renforcé la volonté des Ressourceries d'agir pour l'intérêt général. Une volonté que le Réseau a souhaité partager en adhérant à un Réseau Européen – RREUSE – pour construire des objectifs et moyens communs à plusieurs réseaux nationaux du réemploi et de l'économie sociale des états membres.

Le Réseau des Ressourceries dans son développement est à mi parcours entre une forme de réseau horizontal maillés et une forme de réseau horizontal contractuel<sup>xxi</sup>.

# LES ENJEUX DES INVESTISSEMENTS

Malgré l'intérêt qu'elles présentent en termes d'utilité sociale et environnementale pour les territoires sur lesquelles elles interviennent, les ressourceries restent des organisations fragiles sur le plan de leurs structures financières. Celles-ci reposent généralement sur des montages complexes, où les subventions d'investissement représentent une part importante, mais où les instruments de financement adaptés font souvent défaut (prêts à taux zéro, prêt participatif, participation en capital/apports avec droit de reprise, garanties bancaires...) pour pouvoir envisager d'approcher des partenaires bancaires. Par ailleurs, le principe de non-lucrativité qui les anime et l'intérêt collectif qu'elles poursuivent ne leur permettent pas d'atteindre des niveaux de rentabilité garantissant de générer régulièrement des fonds propres. En conséquence, leurs capacités d'investissement sont réduites alors que les exigences de leurs donneurs d'ordre, les collectivités publiques en compétence sur l'élimination des déchets ménagers, augmentent à mesure qu'on leur confie, via des procédures de marchés publics, des missions de plus en plus importantes.

On ne peut que convenir, de plus, qu'une organisation chargée de l'accompagnement social et professionnel de personnes éloignées de l'emploi se doit d'offrir à ses salariés des conditions de travail correspondant le plus strictement aux exigences de la réglementation du travail.

Ce constat vaut pour les ressourceries existantes qui ont besoin de renouveler, de développer ou de consolider leurs équipements et leur organisation, comme pour les nouveaux projets, dont il serait bon qu'ils évitent de passer par une phase initiale délicate caractérisée par une dotation manifestement insuffisante et seulement compensée par l'engagement individuel et la responsabilité d'un groupe de militants, que beaucoup de ces structures ont connu.

De façon générale, les besoins récurrents des entités juridiques porteuses de projets de ressourcerie concernent :

- la réalisation de programmes immobiliers : il est souvent hors de portée pour une structure associative porteuse d'un projet de ressourcerie en création ou en développement d'imaginer investir dans une infrastructure adaptée aux exigences de son activité (surface de stockage, de vente ou d'ateliers... avec une forme d'exemplarité dans les choix de construction). Certaines collectivités ont fait le choix de réaliser ce type d'infrastructure et de les mettre à disposition de l'entité juridique exploitant la ressourcerie, mais nombreuses sont celles qui, confrontées à de multiples autres priorités, n'ont pas la capacité à fournir cet effort, dont elles admettent bien malgré tout l'opportunité sociale et environnementale pour leur territoire,
- la réalisation d'investissements matériels : véhicules de collecte, équipements professionnels,
- la réalisation d'investissements immatériels (outils de suivi informatique, formation des équipes à leur utilisation) pour permettre un suivi régulier de leur activité et démontrer ainsi leur utilité sociale, environnementale et économique en dépassant le calcul de court terme centré sur la seule dimension économique,
- la constitution d'un fonds de roulement suffisant pour faire face aux besoins de trésorerie les plus pressants, notamment du fait des délais de règlement excessifs imposés par les partenaires publics.

Au vu de ces besoins, il apparaît donc essentiel, dans la période de développement que connaissent les ressourceries, d'engager une réflexion approfondie et élargie sur les modalités de leur financement.

Ce premier diagnostic, établi par l'Association de Lutte Contre le Gaspillage (l'une des ressourceries du Réseau intervenant dans le département du Jura) au vu de sa propre expérience et du travail effectué auprès de projets en émergence, devra nécessairement être complété par une consultation étendue aux adhérents du réseau, pour identifier des besoins spécifiques et en définir des priorités.

- <sup>i</sup> Définition Larousse de verbe réemployer : Employer de nouveau. Faire le réemploi d'un bien. *Le fil ne manqua pas, grâce à l'idée qu'eut Cyrus Smith de réemployer celui qui avait déjà servi à la couture des bandes de l'aérostat* (Verne, *Île myst.*, 1874, p. 281).
- <sup>ii</sup> CHEVALIER DE LA POUBELLE : « Lettre d'un chiffonnier à M. Poubelle. », La boîte aux ordures, 16 Janvier 1884.
- <sup>iii</sup> LE DORLOT E. (2004) : « Les déchets ménagers : pour une recherche interdisciplinaire », Strates, 2004, n°11. URL : <http://strates.revues.org/document410.html>
- <sup>iv</sup> BERTOLINI G. (2008) : « Service public local des déchets ménagers. A la recherche d'indicateurs de performance. », Développement durable et territoires, Points de vue, 31 mars 2008. URL : <http://developpementdurable.revues.org/index5743.html>
- <sup>v</sup> Définition Larousse inexistante. La rudologie est considérée comme l'étude scientifique des déchets.
- <sup>vi</sup> France Nature Environnement (2001) : « Livre blanc sur la prévention des déchets », publications FNE, Février 2001.
- <sup>vii</sup> MEEDDM (2005) : « Mes écogestes au quotidien », publications MEEDDM, février 2005. URL : [http://www.ecologie.gouv.fr/publications/IMG/pdf/mes\\_eco\\_gestes\\_au\\_quotidien.pdf](http://www.ecologie.gouv.fr/publications/IMG/pdf/mes_eco_gestes_au_quotidien.pdf)
- <sup>viii</sup> LACAZE D., MONGES P., PIRO P. : « Déchets ménagers : l'affaire de tous », Textes et documents pour la classe, février 2000, n°789.
- <sup>ix</sup> Caron J.-F. (1999) : « De la reconquête vers l'excellence, l'environnement au service d'un développement durable. Orientations stratégiques en matière d'environnement », Rapport présenté en séance plénière des 16 et 17 décembre 1999 du conseil régional Nord - Pas-de-Calais, Lille, p.59.
- <sup>x</sup> CLAEYS-MEKDADE C. (2006) : « La participation environnementale à la française : le citoyen, l'État... et le sociologue », Vertigo - la revue électronique en sciences de l'environnement, décembre 2006, Volume 7 Numéro 3. URL : <http://vertigo.revues.org/8446>
- <sup>xi</sup> PRUNEAU D., DEMERS M., KHATTABI A. (2008) : « Éduquer et communiquer en matière de changements climatiques : défis et possibilités », Vertigo - la revue électronique en sciences de l'environnement, octobre 2008, Volume 8 Numéro 2. URL : <http://vertigo.revues.org/4995>
- <sup>xii</sup> BERNARD F. (2009) : « Apports des recherches consacrées à la communication environnementale engageante pour penser les questions des « parties prenantes » et des « frontières organisationnelles », IRIS-CREPCOM (EA 4262), Université de Provence, 2009.
- <sup>xiii</sup> ADEME (2007) : « Tableaux de bord de la prévention des déchets », ADEME, 2007
- <sup>xiv</sup> Organisation Internationale de Normalisation : Normes ISO 1040:2006 et ISO 14044:2006
- <sup>xv</sup> MEEDDM (2004) : « Plan national de la prévention de la production de déchets », février 2004
- <sup>xvi</sup> Avis adopté par le Conseil économique et social au cours de sa séance du 27 janvier 1999.
- <sup>xvii</sup> Loi n°2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement (1). URL : <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000020949548>
- <sup>xviii</sup> MEEDDM (2010) : « Fiscalité des déchets, le couplage d'un plan d'aide », 4 janvier 2010. URL : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Le-couplage-a-un-plan-d-aide.html>
- <sup>xix</sup> Réseau des Ressourceries : « Charte du Réseau des Ressourceries », publications Réseau des Ressourceries, 2000. URL : [www.ressourcerie.fr/reseau/public/charte.pdf](http://www.ressourcerie.fr/reseau/public/charte.pdf) .
- <sup>xx</sup> ADEME (2002) : « Le réemploi des déchets par les structures de l'économie solidaire. Guide pratique à l'usage des porteurs de projets. ». Publications ADEME, 10 mai 2004.
- <sup>xxi</sup> Réseau école et nature (2002) : « Fonctionner en réseau », Réseau école et nature, 2002, p.16.
- En référence à ADAM Michel (2000) : « Partenariat et coopération, vers de nouveaux savoir-faire », Cahier du CREAHI, 2000, n° 8, p78.